PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Territoires,
de l'Alimentation,
et de la Mer

MAÎTRISE D'ŒUVRE

DIRECTION DES TERRITOIRES DE L'ALIMENTATION ET DE LA MER
SRCB
BP 4217
Bd Constant Colmay
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tel :

0508411212
Fax :

0508411226
Émail :
DTAM-975@equipement-agriculture.gouv.fr

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Rénovation Environnementale du siège de la DTAM 975

Lot 2 : Menuiseries extérieures



CAHIER des CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(C.C.T.P.)

SOMMAIRE

I – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES....3
I.1 – Généralités....3
I.2 – Objet....3
I.3 – Étendue des travaux....3
I.4 – Documents *techniques*....4
I.5 – Définition du rôle et des responsabilités de l'Entrepreneur....5
I.6 – Protection des ouvrages....5
II – RÉGLEMENTATIONS....6
II.1 – Documents contractuels....6
II.2 – Documents de référence....6
II-3 – Prescriptions particulières....7
II-4 – Études d'exécutions....8
II-5 – Sécurité....8
II-6 – Obligations de l'Entrepreneur....9
II-7 – Droits de voirie et de décharges....9
II-8 – Reconnaissance des lieux....9
III – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES POUR LES MENUISERIES ET VITRAGES....9
III.1 – Localisation et descriptif des ouvrages....10
III.2 – Travaux préparatoires....11
III.3 – Menuiseries en aluminium....11
III.3.1 – Ensemble menuisé MEA 01....13
III.3.2 – Ensemble menuisé MEA 02....14
III.3.3 – Ensemble menuisé MEA 03....15
III.3.4 – Ensemble menuisé MEA 04 - Moyens Généraux....15
III.3.5 – Ensemble menuisé MEA 05 - Local Ménage....16
III.3.6 – Ensemble menuisé MEA 06 - Lucarne Ouest....17
III.3.7 – Ensemble menuisé MEA 07 - Unité Constructions Publiques....17
III.3.8 – Ensemble menuisé MEA 08 - Studio de passage....18
III.3.9 – Ensemble menuisé MEA 09 - Bureau SERAP....19
III.3.10 – Ensembles menuisés MEA 010 - Moyens Généreux....19
III.3.11 – Finitions intérieures....20
III.3.12 – Vitrages....20
III.3.13 – Ensemble menuisé PEA 01 - Accès Personnel Ouest....21
III.3.14 – Ensemble menuisé PEA 02 - Issue de secours Ouest....22
III.3.15 – Ensemble menuisé PEA 03 - Porte extérieure Sud....23
III.3.16 – Ensemble menuisé PIA 04 - Porte intérieure sas Sud....25
III.3.17 – Réfection du revêtement de sol du sas d'entrée du personnel....26
III.4 – Prestations supplémentaires éventuelles....28
III.4.1 – Prestation supplémentaire éventuelle 1 : Ensembles menuisés MEA011....28

I – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

I.1 – Généralités

Les généralités ci-dessous, concernant les présents travaux, ne se substituent pas aux pièces administratives (Acte d'engagement, CCAP, Règlement de Consultation, etc.). Dans tous les cas, les pièces administratives prévalent.

I.2 – Objet

L'objet du présent descriptif est de définir l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre de la rénovation environnementale du Siège de la Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer à Saint-Pierre et plus particulièrement les travaux de remplacement de menuiseries extérieures.
Ces travaux sont situés Boulevard Constant Colmay à Saint-Pierre (Iles Saint-Pierre et Miquelon 97500).

I.3 – Étendue des travaux

Les travaux relatifs à la présente consultation, comprennent :

En général :

- Les installations de chantier (amenée et repli),
- L'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des ouvrages exécutés,
- L'implantation et le piquetage de ses ouvrages,
- La fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose, le réglage de tous les matériaux et matériels nécessaires à l'exécution des travaux,
- La présence de l'Entrepreneur aux réunions d'interface du marché sur convocation du Maître d'Œuvre,
- Tous les transports, reprises, mises en dépôt aux emplacements indiqués, des matériaux et des déblais utilisables,
- L'enlèvement de tous les matériels non conservés par le Maître d'Ouvrage suivant SOGED de l'entreprise,
- La participation à tous les travaux de contrôle de coordination et de réception.

En particulier, la réalisation :

Des travaux préparatoires :

- Études d'exécution,
- Protection des ouvrages restant en place,
- Déposes de menuiseries existantes.

Des travaux d'ouvrages en menuiseries

- La fourniture et pose de menuiseries extérieures en façades,
- La fourniture et pose d'une menuiserie intérieure,
- Le remplacement de vitrages de menuiseries conservées,
- Les finitions intérieures et extérieures jusqu'aux limites des autres corps d'état,
- Le nettoyage complet avant livraison.

Des travaux divers

I.4 – Documents techniques

Les documents traitant des présents travaux comprennent les pièces suivantes :
– Pièces écrites :

- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières de l'ensemble des corps d'état.

– Pièces graphiques :

- Siège DTAM 01 - Classification des menuiseries existantes
- Siège DTAM 02 - Plan de repérage des menuiseries extérieures
- Siège DTAM 03 - Nomenclature des menuiseries
- Siège DTAM 04 - Nomenclature des vitrages à remplacer
- Siège DTAM 05 - Reprise sas Sud et Carnet de détails - PdG
- Siège DTAM 06 - Reprise du sas d'entrée PMR SUD - Vue en plan
- Siège DTAM 07 - Reprise du sas d'entrée PMR SUD - Coupes 1-1 & 2-2
- Siège DTAM 08 - Reprise du sas d'entrée PMR SUD - Détails 01 – 02 & 03
- Siège DTAM 09 - Détails 04 & 05

Les ouvrages à réaliser sont définis dans le présent document et/ou reportés sur les différents plans.
Cependant afin d'éviter tout oubli, l'Entrepreneur titulaire est censé avoir pris connaissance des différentes pièces administratives du Dossier de Consultation d'Entreprises (Acte d'Engagement, Règlement de Consultation, Cahier des Charges Administratives Particulières, etc.).
Les plans d'architecte ou les plans fournis par le Maître d'Ouvrage sans surcharge sont les seuls documents graphiques de référence.
Les documents constituant ainsi le Dossier de Consultation d'Entreprises n'ont pas un caractère limitatif et l'attributaire du présent marché aura compris dans son prix sans réserve, tous les travaux nécessaires à l'achèvement complet de ses travaux.

I.5 – Définition du rôle et des responsabilités de l'Entrepreneur

Le titulaire du présent lot est tenu de prendre connaissance de l'ensemble des descriptifs de tous les postes et de tous les lots, de manières à éviter toute omission dans la description des ouvrages nécessaires au complet et parfait achèvement de ses travaux.

Il doit, en outre, suppléer par ses connaissances professionnelles et son expérience, aux compléments de détails manquant aux pièces du dossier technique, en cas d'omission dans la description écrite ou graphique des ouvrages.

Avant toute exécution, l'Entrepreneur a l'obligation de vérifier que les documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions, normalement décelables par un homme de l'art. Il doit, s'il y a lieu, les signaler immédiatement au Maître d'Œuvre, par écrit.

Il ne pourra jamais prétexter que des erreurs ou des omissions aux descriptifs et plans puissent le dispenser d'exécuter tous les ouvrages de sa profession, ou fassent l'objet d'une demande de supplément sur les prix soumissionnés.

Le rôle du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre se limite en la fourniture des éléments en leur possession jugés nécessaires par l'Entrepreneur pour mener à bien sa mission.

La responsabilité de l'entrepreneur est totale sur la solidité des ouvrages, ainsi que sur l'approbation de la construction réalisée par les organismes de contrôles.

I.6 – Protection des ouvrages

L'entreprise doit l'entretien et la protection de ses ouvrages jusqu'à l'achèvement des travaux.
Cet entretien concerne aussi bien les appareils et matériaux stockés que ceux mis en place.
Tous les ouvrages détériorés en cours de chantier et non réceptionnés seront remis en état aux frais de l'entreprise.
L'entrepreneur doit prendre toutes dispositions et précautions utiles pour assurer également la protection des ouvrages déjà en place. Faute de se conformer à cette prescription, l'entrepreneur en subira toutes les conséquences.
Après libération des zones d'intervention par le Maître d'Ouvrage, chaque zone de travail est protégée par la mise en place d'un sas anti-poussière, l'ameublement resté éventuellement en place est également protégé à l'aide de bâche plastique.
Les ouvrages sont protégés jusqu'à la réception des travaux. Par ailleurs, pendant l'année qui suivra la réception des travaux, l'entreprise devra l'entretien de ses ouvrages qui pourrait s'avérer nécessaire du fait de détérioration ou de défectuosité prématurée.

II – RÉGLEMENTATIONS

II.1 – Documents contractuels

L'Entreprise attributaire doit se conformer aux pièces constitutives du marché qui sont, par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement et ses annexes éventuelles,
- le C.C.A.P. et ses annexes éventuelles,
- le C.C.A.G. Travaux,
- le présent C.C.T.P,
- l'offre technique du titulaire,
- les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché,

II.2 – Documents de référence

L'Entrepreneur doit se conformer, pour ses études et réalisations, aux textes suivants:

- les divers DTU applicables,
- le C.C.T.G. Travaux,
- les normes françaises homologuées,
- les avis techniques et en l'absence, les conclusions des ESTN (Enquête Spécialisée des Techniques Nouvelles) réalisées par des organismes agréés,
- les cahiers du REEF et du CSTB,
- les spécifications des fabricants que l'Entrepreneur doit tenir à tout moment à la disposition du Maître d'Œuvre,
- le Code du Travail,
- le Règlement de Sécurité (l'établissement est classé W – 5ème catégorie),
- les textes techniques, normes, règlements, recommandations en vigueur lors de la consultation.

Cette liste n'a pas de caractère limitatif et l'Entrepreneur doit exécuter tous les travaux nécessaires au parfait achèvement de sa prestation selon les indications de ces documents et des plans correspondants, conformément aux règles de l'Art en respectant les règlements de sécurité.
Les caractéristiques et la mise en œuvre des menuiseries varient en fonction des effets de la neige et du vent sur les constructions (dito règle NV 65 et N84 modifiées) :

- Neige : – région Saint-Pierre et Miquelon
 - surcharge normale : 190 daN/m^2
 - surcharge extrême : 310 daN/m^2
- Vent : – région 4 site exposé (x1.20)
 - pression normale : 90 × 1.20 = 108 dan/m^2
 - pression extrême : 157.5 × 1.20 = 189 dan/m^2

Les matériaux et produits utilisés répondent aux prescriptions des Normes Françaises homologuées et enregistrées les concernant.
L'emploi de matériaux ou de systèmes constructifs non couverts par la normalisation figurant ci-dessus est autorisé mais sera soumis à leur acceptation par le Maître d'Œuvre qui est en droit de demander tous justificatifs techniques et notamment des procès-verbaux d'essais, nécessaires pour formuler un avis.

II-3 – Prescriptions particulières

Tous travaux d'adaptation et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation, sont considérés comme inclus dans le prix global forfaitaire, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages sont livrés finis et comprennent tous travaux préparatoires, notamment l'ensemble des protections à installer pour limiter au maximum les nuisances générées par le chantier aux autres locaux et bâtiments vis-à-vis du bruit et des poussières.

Les prestations sont exécutées en site occupé selon le programme des travaux.

Dans le cadre de leurs interventions en site occupé, il est demandé à l'attributaire d'informer leur personnel et de respecter à minima ***les règles de confidentialité suivantes qui leur sont imposées :***

- être vigilant sur la fermeture des locaux verrouillés par clés,
- aucun matériel et outillage ne doit faire obstacle dans les circulations (échelles, escabeaux, bobines de câbles, caisse à outils, etc.),
- le nettoyage de chantier doit être fait quotidiennement et au complet une fois que les finitions intérieures sont réalisées.

Le soumissionnaire du présent marché ne pourra argumenter d'une méconnaissance des installations existantes pour une modification ultérieure de son offre, l'Entrepreneur étant réputé s'être rendu compte de l'importance des travaux et de la nature des prestations à effectuer ainsi que toutes les difficultés pouvant résulter de leur exécution, notamment ***lors de la visite obligatoire.***
Après travaux, les lieux sont débarrassés de tous déchets du chantier et laissés en parfait état de propreté. Les ouvrages et fournitures sont livrés en parfait état de propreté et d'achèvement. Au cas où ces nettoyages ne seraient pas exécutés, les travaux seront effectués par un tiers à la demande du Maître d'Ouvrage aux préjudices et frais de l'entrepreneur concerné, sans mise en demeure préalable.

II-4 – Études d'exécutions

Les études d'exécution des ouvrages pour l'ensemble des prestations restent à la charge de l'Entreprise avec le bureau d'études et/ou le fabricant de son choix.

Les dimensions des menuiseries et vitrages doivent impérativement être vérifiées par l'Entreprise.

La Maîtrise d'Œuvre a, à sa charge le visa des différents plans (plans de fabrication, de pose, de détail, note de calcul nécessaire, etc.).

Le titulaire a, à sa charge la fourniture des plans de récolement conformément à l'exécution.

Les prescriptions ci-dessous ne sont pas limitatives. L'Entrepreneur s'engage dans sa rémunération à exécuter toutes les prestations et fournitures, principales et accessoires, même non détaillées ci-après pouvant être considérées comme indispensables à la réalisation des ouvrages suivant leur destination.

II-5 – Sécurité

L'Entrepreneur doit :

- prévoir implicitement dans son offre, tous les dispositifs de sécurité « collective et individuelle » nécessaires au montage et au levage de ses ouvrages,
- reconnaître les emplacements qu'il doit réserver à ses installations de chantier et il doit en prévoir les moyens d'accès,
- poser tous les panneaux de signalisation nécessaires et doit prendre toutes les mesures utiles en vue de prévenir les usagers du danger qu'ils peuvent encourir aux abords du chantier,
- prévoir la protection des entrées des locaux de travail contre les chutes de matériaux (barrières, filets, auvents provisoire, signalisation, etc.)
- fournir à son personnel l'équipement de sécurité nécessaire, ainsi que la mise en place des sécurités collectives :
 - balisage des zones d'action des engins de chantier,
 - platelage provisoire,
 - filets ou garde-corps pour protection.
- supporter toutes les conséquences des règlements administratifs, notamment celles qui résultent des règlements de police en vigueur, qui se rapportent plus particulièrement à la clôture du chantier, au gardiennage du chantier et à la sécurité de la circulation,
- procéder à ses frais, au nettoyage et au balayage des chaussées, trottoirs et abords.

Tous les règlements d'hygiène et de sécurité propres à la région doivent être strictement appliqués. En aucun cas le chantier ne devra être interrompu pour défaut de dispositif de sécurité.
Les entreprises doivent se conformer aux recommandations et aux demandes des organismes officiels (Inspection du Travail, CARSAT, OPPBTP) et du coordonnateur d'Hygiène et de sécurité (SPS).

II-6 – Obligations de l'Entrepreneur

Les démarches éventuelles auprès des administrations et services techniques : EDF, SPM Télécom, Commission de Sécurité, DTAM, Mairie de Saint-Pierre, etc., sont à la charge du titulaire.

L'entreprise doit effectuer les démarches auprès de ces services et leur fournir les documents nécessaires (Schémas, plans, etc.).
Les remarques éventuelles formulées lors du contrôle de ces documents et de leur mise en application seront levées sous 24 heures. Un responsable de l'Entrepreneur accompagne le responsable lors de ces contrôles pendant toute la visite.

II-7 – Droits de voirie et de décharges

Les droits et taxes de voirie ou de décharges publiques afférents à ce chantier sont à la charge de l'Entrepreneur et sont donc implicitement inclus dans le marché de l'entreprise.

II-8 – Reconnaissance des lieux

L'Entrepreneur soumissionnaire est réputé, de part ***sa visite obligatoire du site*** et par le fait de son acte d'engagement, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement de l'opération, des conditions générales ou locales, des possibilités d'accès et de stockage de matériaux, des disponibilités en fluides.

Il est censé avoir pris connaissance des lieux et s'être rendu compte de la consistance des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions de mise en œuvre pouvant résulter de leur exécution.

III – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES POUR LES MENUISERIES ET VITRAGES

Les menuiseries aluminium sont majoritairement posées en tunnel voire ponctuellement en tableau.

Les menuiseries existantes en PVC peuvent être posées en applique par l'intermédiaire d'une moulure à brique périphérique ou en tunnel sur ossature bois.

Les nouvelles menuiseries sont posées à l'identique des menuiseries existantes excepté celle de la lucarne qui est posée en tunnel.

Certaines finitions extérieures sont dues dans le cadre des présents travaux par le titulaire.

Certaines finitions intérieures sont dues dans le cadre des présents travaux par le titulaire.

Les études d'exécution étant à la charge de l'entreprise, celle-ci fournira pour visa préalable à toute exécution au Maître d'Œuvre les plans de détail de réalisation et de pose.

Sauf mention contraire, toutes les menuiseries et pré-cadres devront correspondre à la classification suivante :

- Perméabilité à l'air : étanchéité renforcée, classe A_3
- Étanchéité à l'eau : classe E_7
- Résistance au vent : classe V_{A3}
- ***Isolation thermique renforcée :*** Uw ou Ug entre 0,8 et 1,1W/m^2 K
- Traitement anti-solaire type St Gobain cool lite xtreme, skn ou st
- L'espace entre les deux verres est constitué d'un espace hermétiquement clos renfermant de l'argon, épaisseur complète de 24 mm minimum.

Les menuiseries et vitrages se trouvant à l'Est du bâtiment ainsi que celle de la PSE1 devront respecter en supplément la classification ci-dessous :

- Isolation acoustique renforcée : ***Classe Cekal AR4 et ou Label ACOTHERM AC3.***

Portes d'accès : Les portes sont classés "Grand trafic" et conçues pour résister aux actes de vandalismes ordinaires.

La responsabilité de l'étanchéité des menuiseries extérieures, autant entre dormant et ouvrant qu'entre dormant et support, incombe exclusivement à l'Entrepreneur.

Les traverses d'appui, les traverses intermédiaires et les jets d'eaux des châssis ouvrants comportent un système de récupération des buées de condensations avec goulottes d'évacuation sans possibilité de refoulement sous la pression du vent (système anti-tempête).

Les joints au pourtour des ouvrants sont interchangeables.

La qualité et la mise en œuvre des mastics (1re catégorie) et joints d'étanchéité doivent être conformes aux normes et aux recommandations professionnelles du Syndicat National des joints et façades et sont assujetties à la garantie décennale.

III.1 – Localisation et descriptif des ouvrages

Le présent descriptif définit la qualité des ouvrages et le type de prestations souhaitées.

Pour la localisation de ces ouvrages, l'Entrepreneur doit se reporter aux différents plans et au présent cahier des charges.

L'Entrepreneur est réputé avoir prévu dans son offre toutes les sujétions nécessaires aux prestations indiquées ci-après.

Tous les matériels déposés non-réutilisés dans le projet sont mis à la disposition du représentant du Maître d'Ouvrage qui décidera de leur destination.

L'Entrepreneur assurera ensuite l'enlèvement et l'évacuation au fur et à mesure de l'ensemble des matériels non-conservés par celui-ci en respectant strictement les prescriptions de son SOGED.

III.2 – Travaux préparatoires

En coordination avec le titulaire du ***Lot 1 - Reprise et renforcements des façades***, l'entreprise doit la dépose des menuiseries avec obturation.

L'Entrepreneur doit l'installation de dispositifs d'obturation temporaire partout où cela s'avérerait nécessaire. Ces dispositifs devront être étanches à l'air, à la poussière et à l'eau.

Elle a également à sa charge la dépose très soignée et la mise en dépôt au choix du Maître d'ouvrage des habillages extérieurs et intérieurs, des encadrements périphériques, rideaux, stores, supports divers, placages, plafonds et faux-plafonds, équipements électriques divers, etc. , qui pourraient entraver la réalisation de ses ouvrages.
RAPPEL: Après libération des zones d'intervention par le Maître d'Ouvrage, chaque zone de travail est protégée par la mise en place d'un sas anti-poussière, l'ameublement resté éventuellement en place est également protégé à l'aide de bâche plastique.

III.3 – Menuiseries en aluminium

RAPPEL : L'Entrepreneur attributaire doit impérativement vérifier les dimensions des menuiseries et des pré-cadres nécessaires en fonction des ouvertures existantes.

Afin d'anticiper des travaux de rénovation énergétique en façade, les menuiseries aluminium sont :

- installées sur des pré-cadres de 60 mm de large minimum
- ou constituées de dormants formant pré-cadres permettant la mise en œuvre de 50 mm d'épaisseur minimale d'isolation extérieure

Elles sont réalisées à partir de profilés en alliages d'aluminium AGS classsés en première catégorie de la norme NFA 91.450, avec teneur en cuivre limitée à 1 %.

Les menuiseries sont installées majoritairement sur ossature béton avec pré-cadres, certaines menuiseries seront installées sur ossature bois.

Les menuiseries comportent toutes pièces de fixation, de quincaillerie, d'étanchéité, de calfeutrement extérieur et intérieur nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

Des tablettes provisoires en tôle d'aluminium de 15/10ème de mm d'épaisseur sont fournies et mises en œuvre afin de permettre l'évacuation des eaux de pluies en partie basse des menuiseries, y compris fixation et étanchéité (largeur minimale 10 cm, fixée en partie basse du dormant).

Toutes les quincailleries porteront l'estampille NF D.N.F.Q.

Tous ces éléments sont à rupture de pont thermique de section calculée en fonction du classement A.E.V, des performances énergétiques et des performances acoustiques souhaitées et données (article III), des contraintes exercées par les ouvrants, de la dilatation des ouvrages, des charges de neige, de la situation plus ou moins exposée des ouvrages.

Les menuiseries comportent tous les accessoires ou raidisseurs nécessaires à leur bonne tenue.

Les menuiseries sont conçues sur la base de cadres dormants et ouvrants (ensemble de montants et traverses en profilés assemblés à coupe d'onglet) comportant en cas de besoin le traitement de l'évacuation des eaux d'infiltration, le drainage des feuillures, feuillures permettant elles-mêmes de recevoir le remplissage en produit verrier.

Tous les joints devront garantir une étanchéité parfaite et durable, l'Entrepreneur restant seul responsable de l'étanchéité de ses ouvrages.

La prestation comprend l'ensemble des joints (entre dormants et supports, entre dormants et ouvrants et entre ouvrants).

La prise de vitrage se fait au moyen de parcloses pour tous les types de menuiseries, ces parcloses étant coupées et fixées d'avance.

Le vitrage est maintenu par joint EDPM glissé dans une rainure appropriée des parcloses.

Le calage du vitrage est réalisé conformément au DTU 39/4 par joint spécial disposé dans la rainure des profilés montants et traverses, avec utilisation de cales pour le maintien de la glace.

Le pré-cadre est fixé dans la maçonnerie à l'aide de fixations adaptées en acier inoxydable.
Les cadres en aluminium sont fixés sur les pré-cadres par vis ou tous moyens appropriés, les pré-cadres sont invisibles.

Les tolérances de pose sont celles du DTU 97-1.

Traitement – anodisation des profilés – protection

Traitement :
Le titulaire du présent lot doit la fourniture et pose de tous les éléments ci-après énumérés en profils d'aluminium bruts traités.

Thermo-laquage
Protection des profilés en aluminium par Thermo-laquage norme NFA 91.450.
L'ensemble des menuiseries et profilés utilisés sont en aluminium THERMOLAQUE avec label QUALICOAT qualité marine et label qualité E.C.C.A.
L'entreprise doit fournir un certificat de garantie décennale de bonne tenue du procédé, avec provenance des profilés et définition du procédé.

Aspect
Teinte blanche RAL 9010 pour l'ensemble des fenêtres
Teinte grise RAL 7016 pour les portes

Protection :
Une protection particulière est réalisée contre les dégradations ou altérations qui peuvent résulter de salissures légères, ceci afin de conserver le bon aspect ultérieur des éléments, elle peut se faire par application de :

- certaines bandes adhésives,
- certains vernis pelables ou non pelables (solubles).

Ces protections sont sensibles aux conditions atmosphériques et doivent être enlevées facilement avant la durée limite prescrite pour le produit concerné.

Elles ne peuvent être efficaces contre les salissures dites profondes, telles que les rayures ou dégradations chimiques par gaz, acides, par exemple. Aussi, l'entrepreneur en devra le changement à sa charge.

Avant la pose, les pièces mobiles ou les mécanismes doivent être soigneusement graissés ou huilés s'il y a lieu.

III.3.1 – Ensemble menuisé MEA 01

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante et intervention du titulaire du ***lot 01 - Reprise et renforcement des façades***, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

L'ensemble vitré trapézoïdal de 3 180 - 3 380 mm x 1 440 mm de haut est composé de :

- un ouvrant à l'italienne en partie centrale,
- deux parties latérales fixes,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- paumelles en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en inox,
- compas d'ouverture possédant une position d'arrêt résistante à des efforts d'au moins 50 Kg,
- fermeture par commande centralisée 2 points et par poignée batteuse.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.
- Compris tablette provisoire extérieure en tôle d'aluminium laqué de 10/10ème d'épaisseur et d'au moins 10 cm de large.
- Compris finitions intérieures selon III.3.11.
- Et compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 9010
Localisation : 9 unités suivant plans (dont 4 à renforcement acoustique)

III.3.2 – Ensemble menuisé MEA 02

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante et intervention du titulaire du ***lot 01 - Reprise et renforcement des façades,*** l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

L'ensemble vitré trapézoïdal de 3 280 - 3 460 mm x 1 980 mm de haut est composé de :

- de trois panneaux dont un panneau central comportant une partie supérieure fixe et une partie basse avec ouverture à l'italienne,
- deux parties latérales fixes,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- paumelles en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en inox,
- compas d'ouverture possédant une position d'arrêt résistante à des efforts d'au moins 50 Kg,
- fermeture par commande centralisée 2 points et par poignée batteuse.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.
- Compris tablette provisoire extérieure en tôle d'aluminium laqué de 10/10ème d'épaisseur et d'au moins 10 cm de large.
- Compris finitions intérieures selon III.3.11.
- Et compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 9010
Quantité : 2 unités à renforcement acoustique

III.3.3 – Ensemble menuisé MEA 03

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante et intervention du titulaire du ***lot 01 - Reprise et renforcement des façades***, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

L'ensemble vitré trapézoïdal de 3 300 - 3 380 mm x 1 180 mm de haut est composé de :

- trois parties dont un ouvrant à l'italienne en partie centrale,
- deux parties latérales fixes,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- paumelles en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en inox,
- compas d'ouverture possédant une position d'arrêt résistante à des efforts d'au moins 50 Kg,
- fermeture par commande centralisée 2 points et par poignée batteuse.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.
- Compris tablette provisoire extérieure en tôle d'aluminium laqué de 10/10ème d'épaisseur et d'au moins 10 cm de large.
- Compris finitions intérieures selon III.3.11.
- Et compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 9010
Quantité : 2 unités

III.3.4 – Ensemble menuisé MEA 04 - Moyens Généraux

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé sur ossature bois installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

L'ensemble vitré de 2 780 mm x 1 560 mm de haut est composé de :

- de trois panneaux dont un panneau gauche comportant une partie supérieure fixe et une partie basse avec ouverture à l'italienne,
- deux parties latérales fixes,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

- Les quincailleries sont décomposées comme suit :
 - paumelles en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en inox,

- compas d'ouverture possédant une position d'arrêt résistante à des efforts d'au moins 50 Kg,
- fermeture par commande centralisée 2 points et par poignée batteuse.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité
- Compris tablette provisoire extérieure en tôle d'aluminium laqué de 10/10ème d'épaisseur et d'au moins 10 cm de large.
- Compris finitions intérieures selon III.3.11.
- Et compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 9010
Quantité : 1 unité

III.3.5 – Ensemble menuisé MEA 05 - Local Ménage

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante et intervention éventuelle du titulaire du ***lot 01 - Reprise et renforcement des façades***, en cas de besoin de renforcements structurels, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

L'ensemble vitré de 900 mm x 1 700 mm de haut est composé de :

- d'un panneau avec une partie haute fixe et d'une partie basse avec ouverture à l'italienne,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- paumelles en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en inox,
- compas d'ouverture possédant une position d'arrêt résistante à des efforts d'au moins 50 Kg,
- fermeture par commande centralisée 2 points et par poignée batteuse.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.
- Compris tablette provisoire extérieure en tôle d'aluminium laqué de 10/10ème d'épaisseur et d'au moins 10 cm de large.
- Compris finitions intérieures selon III.3.11.
- Et compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 9010
Quantité : 1 unité

III.3.6 – Ensemble menuisé MEA 06 - Lucarne Ouest

Après réalisation des travaux préparatoires, y compris dépose provisoire du revêtement extérieur, dépose de la menuiserie existante, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé sur ossature bois installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

L'ensemble vitré de 860 mm x 750 mm de haut est composé de :

- d'un ouvrant à l'italienne,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- paumelles en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en inox,
- compas d'ouverture possédant une position d'arrêt résistante à des efforts d'au moins 50 Kg,
- fermeture par commande centralisée 2 points et par poignée batteuse.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.
- Compris finitions intérieures selon III.3.11.
- Compris repose du clapboard préalablement déposé, finition extérieure par habillage périphérique et tablette en tôle d'aluminium laqué de 15/10ème d'épaisseur après fourniture et mise œuvre d'un isolant semi-rigide de 50 mm d'épaisseur.
- Et compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 9010
Quantité : 1 unité

III.3.7 – Ensemble menuisé MEA 07 - Unité Constructions Publiques

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante et intervention éventuelle du titulaire du ***lot 01 - Reprise et renforcement des façades***, en cas de besoin de renforcements structurels, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

L'ensemble vitré de 780 mm x 1 200 mm de haut est composé de :

- d'un ouvrant à l'italienne,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- paumelles en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en inox,

- compas d'ouverture possédant une position d'arrêt résistante à des efforts d'au moins 50 Kg,
- fermeture par commande centralisée 2 points et par poignée batteuse.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.
- Compris tablette provisoire extérieure en tôle d'aluminium laqué de 10/10ème d'épaisseur et d'au moins 10 cm de large.
- Compris finitions intérieures selon III.3.11.
- Et compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 9010
Quantité : 1 unité à renforcement acoustique

III.3.8 – Ensemble menuisé MEA 08 - Studio de passage

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante et intervention éventuelle du titulaire du ***lot 01 - Reprise et renforcement des façades***, en cas de besoin de renforcements structurels, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

L'ensemble vitré de 840 mm x 1 600 mm de haut est composé de :

- d'une partie supérieure fixe et d'une partie basse avec ouverture à l'italienne,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- paumelles en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en inox,
- compas d'ouverture possédant une position d'arrêt résistante à des efforts d'au moins 50 Kg,
- fermeture par commande centralisée 2 points et par poignée batteuse.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.
- Compris tablette provisoire extérieure en tôle d'aluminium laqué de 10/10ème d'épaisseur et d'au moins 10 cm de large.
- Compris finitions intérieures selon III.3.11.
- Et compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 9010
Quantité : 1 unité

III.3.9 – Ensemble menuisé MEA 09 - Bureau SERAP

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante et intervention éventuelle du titulaire du ***lot 01 - Reprise et renforcement des façades***, en cas de besoin de renforcements structurels, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

L'ensemble vitré trapézoïdal de 1 000 mm x 1 400 - 740 mm de haut est composé de :

- d'une partie fixe,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.
- Compris tablette provisoire extérieure en tôle d'aluminium laqué de 10/10ème d'épaisseur et d'au moins 10 cm de large.
- Compris finitions intérieures selon III.3.11.
- Et compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 9010
Quantité : 1 unité

III.3.10 – Ensembles menuisés MEA 010 - Moyens Généreux

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé sur ossature bois installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

Chaque ensemble vitré de 720 mm x 1 060 mm de haut est composé de :

- soit d'un ouvrant à l'italienne,
- soit d'un fixe,
- soit d'un ouvrant à l'anglaise,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- paumelles en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en inox,
- compas d'ouverture possédant une position d'arrêt résistante à des efforts d'au moins 50 Kg,
- fermeture par commande centralisée 2 points et par poignée batteuse.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.
- Compris tablette provisoire extérieure en tôle d'aluminium laqué de 10/10ème d'épaisseur et d'au moins 10 cm de large.
- Compris finitions intérieures selon III.3.11.
- Et compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 9010
Quantité : 3 unités à renforcement acoustique

III.3.11 – Finitions intérieures

La finition intérieure est assurée par :
- la fourniture et mise en œuvre sur la périphérie de la menuiserie d'un profilé en J adapté destiné à recevoir l'habillage intérieur de fenêtre en PVC,
- les compléments d'ossature au niveau de la cloison de doublage intérieur nécessaires à la mise en œuvre de l'habillage périphérique,
- la fourniture et la mise en œuvre d'isolation thermique intérieure en périphérie de la menuiserie d'au moins 50 mm d'épaisseur (entre dormant et nu intérieur de la cloison existante),
- la fourniture et mise en œuvre d'un habillage intérieur en PVC d'au moins 12 mm d'épaisseur (habillage des tableaux, linteaux, appuis et des encadrements périphérique) y compris coupes et toutes sujétions,
- la finition périphérique intérieure est assurée par la fourniture et mise en œuvre de moulures d'encadrements intérieurs en PVC de largeur adaptée y compris coupes et toutes sujétions.

III.3.12 – Vitrages

Après dépose des vitrages existants, l'entreprise doit la fourniture et mise en œuvre de nouveaux double vitrages 4/16/4.
Les dimensions et les épaisseurs admissibles des vitrages par rapport aux menuiseries existantes sont à vérifier par l'entrepreneur.
La prestation inclut les reprises d'étanchéités, les remplacements d'accessoires (notamment les joints d'étanchéité) et toutes sujétions afin de garantir l'ouvrage.
Les caractéristiques techniques des vitrages sont défini à l'article ***III - Prescriptions Générales***.
Ils sont tous à renforcement acoustique ***sauf 2 unités (VR07 et 08)***

Références et dimensions suivant plans :VR01; VR02; VR03; VR04; VR05; VR06; VR07; VR08
Quantité : 14 unités

III.3.13 – Ensemble menuisé PEA 01 - Accès Personnel Ouest

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante et intervention éventuelle du titulaire du ***lot 01 - Reprise et renforcement des façades***, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

Si nécessaires, les reprises périphériques légères du support béton et notamment au niveau du seuil, sont dues dans la prestation pour la mise en œuvre de la nouvelle menuiserie.

L'ensemble vitré de 1160 mm x 2280 mm de haut est composé de :

- Une porte à un vantail avec cadre de renfort, ouvrant à l'anglaise dimensions hors tout : 1160 mm x 2280 mm de haut,
- vitrage à isolation renforcée et feuilleté suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- Ferrures pour ouverture vers l'extérieur constituées de pivots avec profil de rotation arrondi,
- Joint seuil automatique étanche encastré dans le profil bas ou joint de seuil en applique,
- Serrure 1 point à rouleau et pêne dormant,
- Verrouillage par cylindre de sûreté à clés avec minimum 3 clés reproductibles,
- Poignées de tirage intérieure et extérieure de type bâton de maréchal en inox 316 L toute hauteur, diamètre 40 mm,
- Seuil adapté en partie basse,
- Renforts intégrés pour la mise en œuvre d'une ventouse électromagnétique en applique,
- Cale-porte,
- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.

La finition intérieure est assurée par :
- la reprise de l'isolation thermique intérieure, y compris isolation thermique en périphérie de la menuiserie d'au moins 50 mm d'épaisseur (entre dormant et nu intérieur de la cloison existante).
- la finition périphérique intérieure est assurée par la fourniture et mise en œuvre d'un habillage en aluminium laqué d'au moins 15/10ème de mm d'épaisseur (habillage du linteau et des tableaux) y compris pliages, coupes et toutes sujétions.

Compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 7016
Quantité : 1 unité Façade Ouest - Entrée du personnel

III.3.14 – Ensemble menuisé PEA 02 - Issue de secours Ouest

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante et intervention éventuelle du titulaire du ***lot 01 - Reprise et renforcement des façades***, en cas de besoin de renforcements structurels, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre (uniquement pour le linteau), profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

En complément des travaux préparatoires, l'entreprise a à sa charge l'adaptation de l'ouverture dans le gros œuvre par :

- la dépose partielle de carrelage de manière à permettre la mise en retrait de la menuiserie par rapport à la façade,

- l'agrandissement de l'ouverture au niveau du linteau béton,

- les reprises périphériques légères du support béton, avant la mise en œuvre de la nouvelle menuiserie, y compris reprise du seuil.

L'ensemble vitré de 960 mm x 2160 mm de haut est composé de :

- Une porte à un vantail avec cadre de renfort, ouvrant à l'anglaise avec intermédiaire à 1000 mm de haut, dimensions hors tout : 860 mm x 2050 mm de haut,
- vitrage à isolation renforcée et feuilleté en partie basse suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- Ferrures pour ouverture vers l'extérieur constituées de pivots avec profil de rotation arrondi,
- Joint seuil automatique étanche encastré dans le profil bas ou joint de seuil en applique,
- Barre anti-panique intérieure 1 point,
- Commande extérieure par poignée à bec de canne et verrouillage par demi-cylindre de sûreté à clés avec minimum 3 clés reproductibles,
- Ferme-porte intérieur intégré,
- Seuil adapté en partie basse,
- Renforts intégrés pour la mise en œuvre d'une ventouse électromagnétique en applique,
- Cale-porte,
- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.

La finition intérieure est assurée par :

- la reprise de l'isolation thermique intérieure, y compris isolation thermique en périphérie de la menuiserie d'au moins 50 mm d'épaisseur (entre dormant et nu intérieur de la cloison existante).

- la finition périphérique intérieure est assurée par la fourniture et mise en œuvre d'un habillage en aluminium laqué d'au moins 15/10ème de mm d'épaisseur (habillage du linteau et des tableaux) y compris pliages, coupes et toutes sujétions.

Compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 7016
Localisation : 1 Unité Façade Ouest - Sortie de secours

III.3.15 – Ensemble menuisé PEA 03 - Porte extérieure Sud

Après réalisation des travaux préparatoires et dépose de la menuiserie existante, y compris motorisation et équipements de commande associés, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

En complément des travaux préparatoires, l'entreprise a à sa charge l'adaptation de l'ouverture dans le gros œuvre par :
- la démolition du seuil intérieur béton existant,
- la démolition du seuil béton extérieur,
- la réfection complète du seuil en béton armé compris réservations et passage de fourreaux et de canalisations (évacuation de la fosse du futur tapis de sol),
- les reprises périphériques légères du support béton, avant la mise en œuvre de la nouvelle menuiserie.

L'ensemble vitré de 1530 mm x 2470 mm de haut est composé de :

- Un bloc-porte à deux vantaux dont un semi-fixe avec cadre de renfort, ouvrants à l'anglaise, dimensions : 950 mm x 2100 mm de haut pour le vantail principal et 450 mm x 2100 mm de haut pour le vantail secondaire,
- Une imposte fixe vitrée, dimensions 1530 mm x 370 mm de ht,
- vitrage à isolation renforcée (feuilleté pour les portes) suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- Ferrures pour ouverture vers l'extérieur constituées de pivots avec profil de rotation arrondi,
- Joints seuil automatiques étanches encastrés dans le profil bas ou joints de seuil en applique,
- Serrure 1 point à rouleau et pêne dormant sur le vantail principal,

- Verrouillage par cylindre de sûreté à clés avec minimum 3 clés reproductibles,
- Poignées de tirage intérieure et extérieure de type bâton de maréchal en inox 316 L toute hauteur, diamètre 40 mm sur le vantail principal,
- Crémone pompier pour le vantail semi-fixe,
- Seuils adaptés en partie basse,
- Renforts intégrés pour la mise en œuvre d'une ventouse électromagnétique en applique et pour la motorisation,
- Cale-porte,
- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.

Le vantail principal est équipé d'un opérateur de porte battante intérieur type ED 100 de chez DORMAKABA ou équivalent.
Le mécanisme est fixé sur le linteau de porte en applique intérieure pour un fonctionnement en poussant.
Il est prévu des sensors de sécurité IRS (en intérieur) et Flatscan (en extérieur).
Le moteur électrique est couplé à un ferme-porte intégré à came et ressort.
Il sera commandé par deux (2) boutons poussoir PMR lumineux monté sur plaque inox réf. 645656 PL HERACLES INX 80x100 NO/NF LOI PMR+ 2 VIS AV de chez HERACLES ou équivalent (un sur potelet extérieur en applique à l'aide d'un boîtier adapté et un à l'intérieur du sas avec boîtier d'encastrement adapté) permettant l'ouverture automatique de la porte.
Ce système devra permettre l'ouverture manuelle de la porte considérée.
Compris câblages et raccordements électriques sur alimentations laissés en attente, programmation et toutes sujétions.

La finition intérieure est assurée par :
- la reprise de l'isolation thermique intérieure, y compris isolation thermique en périphérie de la menuiserie d'au moins 50 mm d'épaisseur (entre dormant et nu intérieur de la cloison existante).
- la finition périphérique intérieure est assurée par la fourniture et mise en œuvre d'un habillage en aluminium laqué d'au moins 15/10ème de mm d'épaisseur (habillage du linteau et des tableaux) y compris pliages, coupes et toutes sujétions.
- la finition du seuil intérieur par fourniture et mise d'une tôle en aluminium strié d'au moins 3 mm d'épaisseur.

Compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 7016
Localisation : 1 Unité Façade Sud – Entrée du personnel

III.3.16 – Ensemble menuisé PIA 04 - Porte intérieure sas Sud

Après réalisation des travaux préparatoires, dépose de la menuiserie existante, y compris motorisation et équipements de commande associés, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé en profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

En complément des travaux préparatoires, l'entreprise a à sa charge :
- la dépose de la cloison séparative du sas existant,
- la dépose de l'ensemble des placages de murs intérieurs et des faux-plafonds sur l'ensemble de l'emprise du nouveau sas, y compris le plafond à lamelles Luxalon et ses supports, ainsi que les isolants divers,
- la mise en attente de l'ensemble des canalisations électriques (courants forts et faibles en coordination avec le Maître d'Ouvrage) sur l'ensemble de l'emprise du nouveau sas,
- la réalisation d'une cloison séparative intérieure en ossature en bois 2" x 6" destinée à recevoir la nouvelle menuiserie : la cloison est constituée de montants verticaux espacés au maximum de 0,40 m d'axe en axe avec sablière haute et basse (doublée) et lisses intermédiaires horizontales tous les 1,20 m, la cloison de toute hauteur prend appui sur le plancher existant et est fixée en partie haute à la sous-face du plancher, le linteau au-dessus de l'ouverture est constitué à minima de 2 éléments en 2" x 6" encastrés dans les montants verticaux.

L'ensemble vitré de 1530 mm x 2120 mm de haut est composé de :

- Un bloc-porte à deux vantaux dont un semi-fixe avec cadre de renfort, ouvrants à l'anglaise, dimensions : 950 mm x 2050 mm de haut pour le vantail principal et 450 mm x 2050 mm de haut pour le vantail secondaire,
- vitrage à isolation renforcée et feuilleté suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- Ferrures pour ouverture vers l'extérieur constituées de pivots avec profil de rotation arrondi,
- Serrure 1 point à rouleau et pêne dormant sur le vantail principal,
- Verrouillage par cylindre de sûreté à clés avec minimum 3 clés reproductibles,
- Poignées de tirage intérieure et extérieure de type bâton de maréchal en inox 316 L toute hauteur, diamètre 40 mm sur le vantail principal,
- Crémone pompier pour le vantail semi-fixe,
- Seuils adaptés en partie basse,
- Renforts intégrés pour la mise en œuvre d'une ventouse électromagnétique en applique et pour la motorisation,
- Cale-porte,
- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.

Le vantail principal est équipé d'un opérateur de porte battante intérieur type ED 100 de chez DORMAKABA ou équivalent.
Le mécanisme est fixé sur le linteau de porte en applique intérieure pour un fonctionnement en poussant.
Il est prévu des sensors de sécurité IRS (en intérieur) et Flatscan (en extérieur).
Le moteur électrique est couplé à un ferme-porte intégré à came et ressort.
Il sera commandé par deux (2) boutons poussoir PMR lumineux monté sur plaque inox réf. 645656 PL HERACLES INX 80x100 NO/NF LOI PMR+ 2 VIS AV de chez HERACLES ou équivalent avec boîtier d'encastrement adapté permettant l'ouverture automatique de la porte.
Ce système devra permettre l'ouverture manuelle de la porte considérée.
Compris câblages et raccordements électriques sur alimentations laissés en attente, programmation et toutes sujétions.

Compris toutes sujétions.

Coloris : Teinte RAL 7016
Localisation : 1 Unité Façade Sud – sas du personnel

III.3.17 – Réfection du revêtement de sol du sas d'entrée du personnel

III.3.17.1 – Dépose
L'entreprise a à sa charge la dépose ainsi que l'évacuation à la décharge ou la mise en dépôt au choix du maître d'ouvrage du revêtement de sol carrelé existant sur l'ensemble de l'emprise du nouveau sas.
Localisation : Façade Sud - Sas du personnel

III.3.17.2 – Travaux préparatoires
Après dépose, l'entreprise a à sa charge tous les travaux préparatoires nécessaires à la pose du nouveau tapis gratte-pieds :

- décaissé dans le dallage béton existant d'environ 40 mm sur l'emprise du tapis,
- fourniture et mise en œuvre d'une siphonnette à sortie verticale Ø 40 mm et platine orientable en fond de fosse du tapis,
- fourniture, pose et raccordement de l'évacuation de la siphonnette jusqu'à l'extérieur du bâtiment (environ 10 cm) en canalisation PVC CR 8 Ø 40 mm en attente d'un futur raccordement au regard extérieur,
- balayage et enlèvement des gravois,
- réparations ponctuelles du support,
- application d'un enduit de lissage d'épaisseur adaptée pour assurer le respect des tolérances de planéité sur l'ensemble de l'emprise du nouveau tapis, avec une épaisseur minimale de 20 mm, avec ou sans application d'un primaire, selon prescriptions de l'Avis Technique de l'enduit de lissage utilisé,

- application d'un enduit de lissage de 3 mm complémentaire, avec ou sans application d'un primaire, selon prescriptions de l'Avis Technique de l'enduit de lissage utilisé, pour combler le décaissé entre le cadre du tapis (20 mm) et le tapis gratte-pieds (17 mm),
- en dehors de l'emprise du tapis, la finition du sol du nouveau sas est assurée par application d'un enduit de lissage arrêté à 5 mm sous le niveau du cadre du tapis de manière à permettre la mise en œuvre d'un revêtement de sol mince avec ou sans application d'un primaire, selon prescriptions de l'Avis Technique de l'enduit de lissage utilisé.

y compris toutes sujétions
Localisation : Façade Sud - Sas du personnel

III.3.17.3 – Tapis gratte-pieds
L'entreprise a à charge la fourniture et la mise en œuvre d'un tapis d'entrée en profilés d'aluminium résistants au gauchissement dans un cadre en aluminium à fixer mécaniquement à la surface du sas (profils du cadre : 20 x 20 x 3 mm).
Surface en fibre polypropylène très résistante à l'usure et aux UV, réaction au feu Cfl-s1 d'après DIN EN 13501-1.
La base du tapis sera composée d'insert en caoutchouc avec isolant phonique permettant un passage sans bruit sur le tapis.
Assemblage par câbles inox V2A Ø 3 mm.
Verrouillage par boulons zingués et vis inox (anti corrosion)
Écart entre profilés de 5 mm par interposition de rondelles d'écartement en caoutchouc souple.
Hauteur environ 17 mm
Largeur du profilé : 29 mm
Hauteur du cadre 20 mm
Poids : environ 13,3 kg/m^2
Coloris profilés : Aluminium naturel
Coloris surface : au choix du pouvoir adjudicateur dans la gamme du fabricant

Dimensions : 2100 x 1400 mm suivant plan (nombre d'éléments en fonction des préconisations du fabricant)
Les dimensions devront être vérifiées précisément par l'entreprise avant commande et mise en œuvre.
Localisation : Façade Sud - Sas du personnel

III.4 – Prestations supplémentaires éventuelles

III.4.1 – Prestation supplémentaire éventuelle 1 : Ensembles menuisés MEA011

Après réalisation des travaux préparatoires, l'entrepreneur doit assurer, en parfaite coordination avec le titulaire du ***Lot 01 - Reprise et renforcement des façades***, la création des ouvertures en façade au niveau des cloisons de doublage intérieures (isolation, placage et ossatures de cloisons).

Suite à l'intervention du ***lot 01 - Reprise et renforcement des façades*** pour la création des nouvelles ouvertures en voiles béton, l'entreprise a à sa charge la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble menuisé installé sur un pré-cadre, profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques tel que défini à l'article III.

Les ensembles vitrés de 900 mm x 1 600 mm de haut sont composés de :

- soit d'une partie supérieure fixe et d'une partie basse à ouverture à l'italienne,
- soit d'un châssis fixe,
- vitrage à isolation renforcée suivant ***III - Prescriptions Générales*** et plans.

Les quincailleries sont décomposées comme suit :

- paumelles en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en inox,
- compas d'ouverture possédant une position d'arrêt résistante à des efforts d'au moins 50 Kg,
- fermeture par commande centralisée 2 points et par poignée batteuse.

- Compris joints d'étanchéité périphériques et toutes sujétions d'étanchéité.
- Compris tablette provisoire extérieure en tôle d'aluminium laqué de 10/10ème d'épaisseur et d'au moins 10 cm de large.

La finition intérieure est assurée par :
- la reprise des ossatures des cloisons de doublage aux dimensions des nouvelles menuiseries (linteaux, pieds droits, allèges, etc ...),
- la reprise de l'isolation thermique intérieure, y compris isolation thermique en périphérie de la menuiserie d'au moins 50 mm d'épaisseur (entre dormant et nu intérieur de la cloison existante),
- la reprise des placages intérieurs en plaques de plâtre (compris enduits de lissage et toutes sujétions),
- la fourniture et mise en œuvre sur la périphérie de la menuiserie d'un profilé en J adapté destiné à recevoir l'habillage intérieur de fenêtre en PVC,

- la fourniture et mise en œuvre d'un habillage intérieur en PVC d'au moins 12 mm d'épaisseur (habillage des tableaux, linteaux, appuis et des encadrements périphérique) y compris coupes et toutes sujétions,
- la finition périphérique intérieure est assurée par la fourniture et mise en œuvre de moulures d'encadrements intérieurs en PVC de largeur adaptée y compris coupes et toutes sujétions.

Compris toutes sujétions

Coloris : Teinte RAL 9010
Quantité : 2 unités à renforcement acoustique